

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DPA 17 Dépôt d'une demande de permis de construire en vue de l'aménagement du centre d'animation 76 / 76 bis, rue de Rennes (6e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 421-1 relatif à la demande de permis de construire ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 24 janvier 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer la demande de permis de construire en vue de l'aménagement du centre d'animation 76 / 76 bis, rue de Rennes (6e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à déposer la demande de permis de construire en vue de l'aménagement du centre d'animation 76 / 76 bis, rue de Rennes (6^e).